

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 17 FEVRIER 2021

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS  
EN DATE DU 17 FEVRIER 2021

-----

L'an deux mille vingt, le MERCREDI 17 FEVRIER 2021 à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 11 février 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David.

---

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18 h00

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT**

**2021-02-N° 6**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes *CI-ANNEXEE*, pour l'achat de sel de déneigement, dont le Département du Pas-de-Calais est le coordinateur ;

CONSIDERANT que la CAO sera celle du coordonnateur, et que les autres partenaires sont la Communauté urbaine d'ARRAS, et les Communes d'ARRAS, BEURAINVILLE, CAMPAGNE LES HESDIN et ROLLANCOURT ;

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2021-2025,

La quantité de sel approximativement commandée sera de 50T par an, répartie comme suit : 25T de sel en vrac et 25T de sel en sacs de 25Kg ;

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire Adjoint,*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - DECIDER d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de sel de déneigement, durant la période reprise ci-dessus ;

**ARTICLE 2** - APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Département du Pas-de-Calais coordonnateur du groupement, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans la convention *CI-ANNEXEE* ;

**ARTICLE 3** - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

Reception en préfecture  
662-216200147-20210217-2021-02-6-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2021  
Date de réception préfecture : 18/02/2021  
Page 2 sur 2